



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°04-2023-039

PUBLIÉ LE 23 FÉVRIER 2023

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Agence Régionale de la Santé

04-2023-02-23-00001 - Décision du 23 février 2023 portant modification de l'agrément n°38-04 de la société de transports sanitaires terrestres "SARL S.F.T.A - 04300 FORCALQUIER" Remplacement de 2 VSL (2 pages)

Page 3

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-02-23-00001

Décision du 23 février 2023 portant modification
de l'agrément n°38-04 de la société de
transports sanitaires terrestres "SARL S.F.T.A -
04300 FORCALQUIER" Remplacement de 2 VSL

Décision du 23 février 2023
Portant modification de l'agrément n° 38-04 de la société de transports sanitaires terrestres
«SARL S.F.T.A – 04300 FORCALQUIER»
Remplacement de 2 VSL

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6312-1 à L. 6313-1 et R. 6312-1 à R. 6314-26 ;
- VU** l'ordonnance 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire de l'intervention de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 14 septembre 2022, portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à compter du 3 octobre 2022 ;
- VU** l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté n° 91-1198 en date du 1^{er} juillet 1991, portant agrément de l'entreprise de transports sanitaires « SARL S.F.T.A – 04300 FORCALQUIER »
- VU** l'arrêté du 5 octobre 1995 relatif à l'autorisation de mise en service des véhicules et des installations matérielles affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté du 13 juin 2018 pris en application du décret 2017-1862 du 29 décembre 2017 portant droit à dérogation, à titre expérimental, à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires fixée par arrêté du 21 décembre 2017 ;
- VU** l'arrêté du 4 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand BIJU-DUVAL, en qualité de Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- VU** la décision du 24 janvier 2023 portant modification de l'agrément n° 38-04 de la société de transports sanitaires « SARL S.F.T.A – 04300 FORCALQUIER » ;
- CONSIDERANT** la transmission en date du 20 février 2023 des pièces relatives au remplacement du VSL immatriculé EM 644 HR par le VSL immatriculé GM 157 ET et du VSL immatriculé EM 975 HT par le VSL immatriculé GM 541 ES ainsi que du contrôle des 2 VSL le 23 février 2023 ;
- SUR** proposition du délégué départemental des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;



DECIDE

Article 1 : La décision du 24 janvier 2023 portant modification de l'agrément n° 38-04 de la société de transports sanitaires « SARL S.F.T.A – 04300 FORCALQUIER » est modifiée ainsi qu'il suit :

Dénomination : SARL S.F.T.A
Gérants : Mesdames COMBE-POURPRE et FOLIERO DE LUNA et Messieurs MEYER et SELMI
Siège social : 1 avenue de Verdun – 04300 FORCALQUIER
Téléphone : 04.92.75.07.60

Véhicules autorisés :

Date	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	1 ^{ère} immatriculation	N° série
17/01/2023	Ambulance C – Type A	RENAULT	ED 663 TQ	06/07/2016	VF11FL10353900894
14/06/2021	Ambulance C - Type A/B	RENAULT	FZ 373 VJ	08/06/2021	VF1FL000366929296
22/02/2021	VSL	HYUNDAI	FX 247 CD	11/02/2021	TMAH351AAMJ147258
22/02/2021	VSL	HYUNDAI	FX 249 CD	11/02/2021	TMAH351AAMJ147259
23/02/2023	VSL	TOYOTA	GM 157 ET	17/02/2023	SB1Z93BE70E367086
23/02/2023	VSL	TOYOTA	GM 541 ES	17/02/2023	SB1Z93BE50E367104

Véhicule radié de l'année en cours :

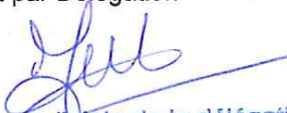
Date	Catégorie / Type	Marque	Immatriculation	1 ^{ère} immatriculation	N° série
23/02/2023	VSL	CITROËN	EM 644 HR	10/05/2017	VF7NCBHZMHY517072
23/02/2023	VSL	CITROËN	EM 975 HT	10/05/2017	VF7NCBHZMHY517070
12/01/2023	Ambulance C – Type A	RENAULT	ED 663 TQ	06/07/2016	VF11FL10353900894
17/01/2023	Ambulance C Type A	RENAULT	EC 625 AA	09/05/2016	WDF44770313141764

Article 2 : La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et / ou de recours contentieux devant la juridiction administrative territoriale compétente dans le délai de 2 mois à compter de sa publication pour les tiers et de sa notification pour les intéressés.

Article 3 : Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.

Digne les Bains le 23 février 2023

Pour le Directeur Général de l'ARS PACA
et par Délégation


La directrice adjointe de la délégation
départementale des Alpes-de-Haute-Provence
ARS Paca
Isabelle RENOIZÉ